



European
Social
Charter

Charte
sociale
européenne



Comité européen des Droits sociaux (CEDS), 275e session

SYNOPSIS

Date 1/12/2014 – 5/12/2014

Type d'activité Monitoring

Lieu Strasbourg, bâtiment Agora, salles G.06 et G.04

Service DGI Droits de l'homme et Etat de droit (Service de la Charte sociale européenne)

Origin/DG Remarks Le Comité européen des Droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de quinze experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

Objectif(s) - Adopter les Conclusions 2014 de la Charte et les Conclusions XX-3 (2014) de la Charte de 1961 relatives à tous les Etats Parties

- Examiner les projets de conclusions en ce qui concerne le Luxembourg, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, l'Autriche, Malte, la République slovaque et la Belgique ;

- Examiner les procédures de réclamations collectives en instance ;

- Examiner les développements de la procédure relative aux dispositions non acceptées ;

- Examiner le suivi à apporter à la Conférence de Turin ;

- Participer à un atelier en l'honneur de quatre membres du Comité sortants, M. Jimena Quesada, M. Isik, M. Athanasiu et Mme Petman ;

- Procéder à un échange de vue entre le Bureau et la Cour de Justice de l'Union européennes (à Luxembourg le 1^{er} décembre 2014).

Résultats 1) Le Comité a examiné les projets de conclusions 2014 en ce qui concerne le Luxembourg, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, l'Autriche, Malte, la République slovaque et la Belgique ;

2) Le Comité a adopté les Conclusions 2014 sur la Charte et les Conclusions XX-3 (2014) sur la Charte de 1961 ;

3) Les rapporteurs en charge des réclamations collectives en instance devant le Comité ont informé ce dernier de l'avancement des dossiers et des décisions de procédure prises par le Président depuis la précédente session (articles 27 et 28) ;

4) En ce qui concerne les réclamations collectives, le Comité a adopté :

- Une décision sur la recevabilité dans *Associazione Nazionale Giudici di Pace* c. Italie, réclamation n° 102/2013 ;
- une décision sur le bien-fondé dans *Association pour la protection des Enfants (APPROACH) Ltd* c. Irlande, réclamation n° 93/2013 ;
- une décision sur le bien-fondé dans *Association pour la protection des Enfants (APPROACH) Ltd* c. Italie, réclamation n° 94/2013 ;
- une décision sur le bien-fondé dans *Association pour la protection des Enfants (APPROACH) Ltd* c. Slovaquie, réclamation n° 95/2013 ;

5) Le Comité a été informé des derniers développements concernant la procédure relative aux dispositions non acceptées de la Charte ;

5) Le Comité a revu les méthodes de travail et a adopté des décisions concernant ses Règlements et méthodes de travail ;

6) Le Comité a pris note des informations fournies sur les progrès du processus de Turin et a décidé de l'organisation de l'exercice 2015 ;

7) Le Comité a pris part à l'atelier en l'honneur des quatre membres sortants du Comité ;

8) Le Bureau a procédé à un échange de vues avec la Cour de justice de l'Union européenne.

Suivi

Le Comité a chargé le Secrétariat :

- de modifier les projets de conclusions, tels que décidés, et les transformer en conclusions provisoires ;

-- d'apporter les modifications aux conclusions provisoires, telles que décidées ;

- de finaliser les conclusions adoptées afin de les transmettre aux Etats parties et les publier en janvier 2015 ;

- de notifier les décisions relatives aux réclamations collectives selon les procédures habituelles ;

- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les affaires en instance devant le Comité ;

- de rester en contact avec les Etats parties concernés par la procédure relative aux dispositions non acceptées ;

Participants Luis JIMENA QUESADA, Président
Monika SCHLACHTER, Vice-Présidente
Petros STANGOS, Vice-Président
Colm O’CINNEIDE, Rapporteur Général
Lauri LEPPIK
Birgitta NYSTRÖM
Rüchan IŞIK
Alexandru ATHANASIU (absent)
Elena MACHULSKAYA (absente)
Jarna PETMAN
Giuseppe PALMISANO
Karin LUKAS
Eliane CHEMLA
József HAJDÚ
Marcin WUJCZYK

Secrétariat CoE Régis BRILLAT, Secrétaire exécutif
Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint